

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU VAL BRIARD

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220408-lmc100000023608-DE

Acte Certifié exécutoire

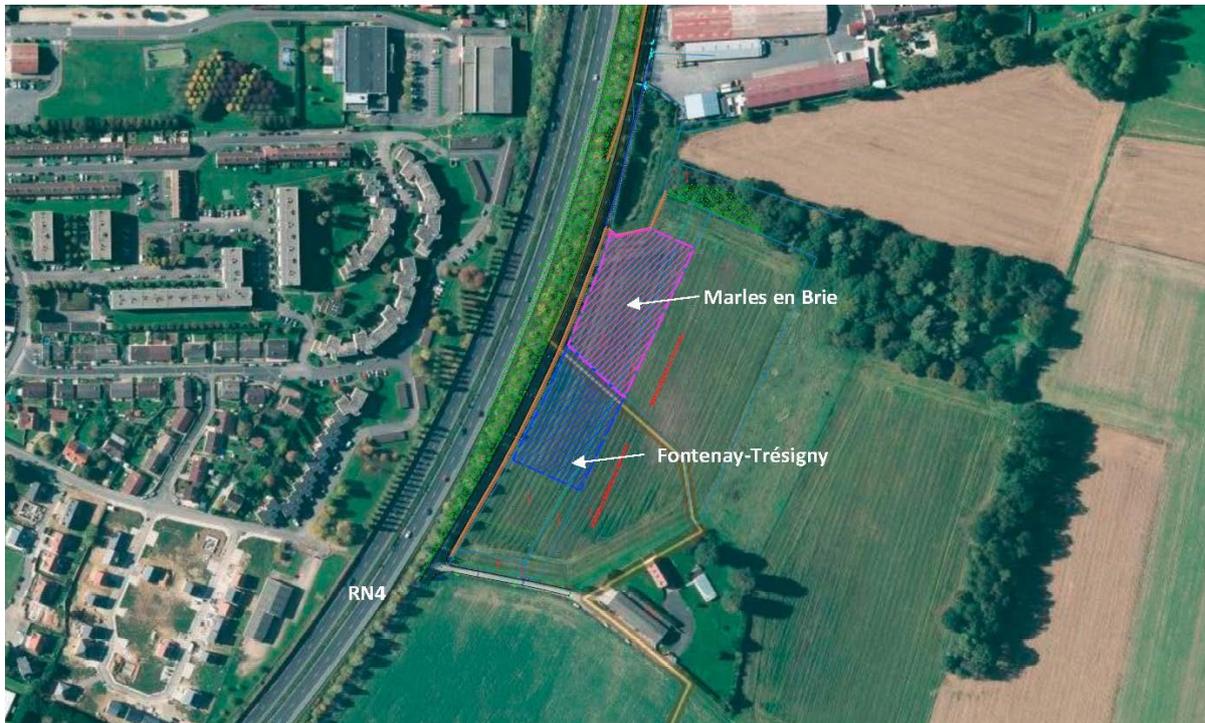
Envoi Préfecture : 15/04/2022

Réception Préfet : 15/04/2022

Publication RAAD : 15/04/2022

Descriptif de l'opération

Cette opération fait suite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026 qui préconise l'implantation des aires d'accueil des gens du voyage sur des communes de plus de 5 000 habitants. Il nous a été demandé la création d'une aire à Fontenay-Trésigny car c'est une commune de plus de 5000 habitants. Acquisition par la communauté de communes du Val Briard d'un terrain situé sur deux communes, Fontenay-Trésigny et Marles en Brie pour son implantation.



PLAN DE SITUATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE INTERCOMMUNALE

Voir autre plan en annexe.

Constitution de l'aire d'accueil en accord avec le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019.

Taille des emplacements : 15 parcelles de 75 à 100 m² pour 2 familles, hors stationnement. Stationnement des véhicules est encore en réflexion.

Bloc sanitaire : 2 toilettes par emplacement : homme / femme, dont un aux normes PMR. Une douche et un lavabo par emplacement est prévue. Les blocs sanitaires seront construits sur le même principe que ceux qui se trouvent sur les aires d'autoroutes : fixation au mur et ancrage au sol pour garantir un maximum l'installation.

Autres installations prévues :

- Bureau du gestionnaire comprenant un espace sanitaire, un espace repas, un local technique.
- Vidéo protection de l'aire ou du local du gestionnaire.

Choix du gestionnaire : 3 choix possibles

- Vago
- Hacienda
- DM service

Un gestionnaire pour l'aire d'accueil est mis à disposition de l'EPCI suite à l'élaboration d'un cahier des charges. GIP 77 va nous accompagner dans l'élaboration du cahier des charges. Besoin : 1 gestionnaire à 0,5 et un agent d'entretien à 0,5 soit un ETP. Astreinte obligatoire : intervention possible de 17h à 8h

Ils auront pour fonctions :

- ✓ Permanence téléphonique
- ✓ La gestion des arrivées et des départs
- ✓ Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil
- ✓ L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes
- ✓ La gestion financière. (La CCVB doit créer une régie de recette)

Descriptif de l'action socio-éducative exercée sur le terrain ou à proximité.

Un accompagnement des familles est prévu

- ✓ Accompagnement présocial
- ✓ Aide au dossier de RSA
- ✓ Aide pour les inscriptions à l'école...
- ✓ France Service à Rozay en Brie
- ✓ Atelier parentalité

Un accord sera passé avec les deux communes de Fontenay-Trésigny et de Marles en Brie pour que les usagers de l'aire d'accueil puissent fréquenter leur CCAS.

Moyen de transport pour accéder aux différents services du territoire :

- ✓ Transport à la demande (TAD)

La connexion internet est seule prévue dans le bureau du gestionnaire.

RÉTRO-PLANNING PRÉVISIONNEL

- Début des travaux : 8 novembre 2021
- Fin des travaux : fin juin 2022
- Ouverture : 15 septembre 2022